

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18784 - 73ÈME ANNÉE

## Gisement d'emplois

### L'aide à la personne un secteur d'avenir

Depuis de nombreuses années, le PCR revendique la structuration de deux grands services d'intérêt public dans l'environnement et l'aide à la personne pour pérenniser les emplois aidés. Dans ce dernier secteur, plusieurs organisations patronales font des propositions pour créer 200.000 emplois en France. Compte-tenu de l'orientation idéologique du MEDEF et autres syndicats de patrons, des divergences existent avec la proposition du PCR. Néanmoins, le projet patronal propose l'implication des banques pour accélérer les créations d'emploi. C'est une piste intéressante pour les deux grands services d'intérêt public proposés par le PCR.

Les services à la personne sont un gisement d'emplois. Même dans un pays comme la France, où la démographie est bien moins dynamique qu'en France, ce secteur est prometteur. Les organisations patronales avancent donc des propositions.

« Innover pour redonner du pouvoir d'achat aux 4,5 millions de Français faisant appel chaque année aux services à la personne, relancerait l'activité du secteur et créerait environ 200.000 emplois », écrivent le président du Medef Pierre Gattaz, celui de la Fédération du Service aux Particuliers Maxime Aiach, Marie-Anne Barbat-Layani, la directrice-générale de la Fédération Bancaire Française, Sophie de Menthon, présidente du mouvement patronal ETHIC et Léonidas Kalogeropoulos, porte-parole des Chantiers de l'Entreprenariat, dans cette tribune parue dans le Journal du Dimanche, dimanche dernier.

#### 200.000 emplois possibles

Ils demandent de « trouver une solution au problème de trésorerie des ménages lié au décalage dans le temps du remboursement du crédit d'impôt auquel ils ont droit, avancé lors de leur consommation de services à la personne ». Ils proposent de « changer la loi pour permettre

aux banques de pouvoir mobiliser des créances fiscales d'un ménage avec la même facilité qu'elles avancent le montant de factures en attente de règlement d'une entreprise grâce au bordereau Dailly »

Les organisations patronales estiment que « ce mécanisme permettrait la création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois en douze mois (jusqu'à 200.000, estiment-ils), dont plusieurs milliers dès les premiers mois, et des rentées de cotisations fiscales et sociales dans les comptes publics de l'ordre de 1 milliard d'euros », précise « La Tribune ».

#### Pour des emplois d'intérêt public

La proposition des patrons reconnaît l'importance de considérer le secteur de l'aide à la personne comme un levier important pour la création d'emplois. Là où l'analyse diffère de celle du PCR, c'est au sujet du champ et des moyens. Les organisations patronales ciblent les aides de l'État versées aux « ménages » au titre de l'emploi de salariés à domicile. Les employeurs de ce type de contrats aidés reçoivent en contrepartie de l'embauche un crédit d'impôt. Cela veut donc dire qu'il faut être suffisamment riche pour payer des impôts sur le revenu à un niveau tel qu'embaucher permet de transformer une partie

de sa dette envers la société en un salaire versé à une ou plusieurs personnes.

Le PCR propose une autre approche, en insistant sur l'intérêt public. La démographie de La Réunion entraîne des besoins dans les domaines de l'accueil de la petite enfance, et du soutien aux personnes âgées. L'objectif est de pérenniser tous les emplois aidés afin qu'ils répondent à des besoins permanents et soient formés dans ce but. C'est ainsi que le secteur de l'aide à la personne peut être un des deux grands services d'intérêt public capable de créer de nombreux emplois, l'autre domaine étant l'environnement.

#### Implication des banques

La proposition des patrons implique notamment les banquiers. Ces derniers se disent donc prêts à avancer de l'argent pour accélérer le recrutement d'emplois à domicile. Ceci souligne donc que des banques peuvent jouer un rôle important dans un projet de création de milliers d'emplois. C'est un point important, gageons que les banques puissent témoigner de la même volonté pour accompagner la création à La Réunion des deux grands services d'intérêt public dans l'environnement et l'aide à la personne.

M.M.

## Un syndicat lance une grève dans une seule commune le jour de la rentrée

# La Mairie de Sainte-Suzanne a répondu point par point aux demandes du SAFPTR

Dans un communiqué diffusé hier, Maurice Gironcel rappelle les efforts de la mairie de Sainte-Suzanne en faveur de la résorption de la précarité du personnel communal et de l'amélioration des conditions de travail des agents de la collectivité. Cette mise au point est importante au moment où un syndicat appelle à la grève uniquement à Sainte-Suzanne à l'occasion de la rentrée scolaire.

« A la suite du préavis de grève illimité déposé par la section SAFPTR le 10 août 2017, le Maire accompagné de la Direction Générale des Services et de la DRH a reçu le jeudi 17 août 2017 à 11 heures les représentants de ce syndicat.

Au cours de cette réunion qui a duré 2 heures les demandes formulées ont été passées en revue.

### 1. Sur la mise en place du RIFSEEP

Il a été confirmé aux représentants syndicaux l'extension du RIFSEEP aux catégories B et C avant la fin de l'année 2017 ;

### 2. Sur le plan de titularisation

Celui-ci étant fortement conditionné aux possibilités budgétaires de la collectivité, un nouveau plan pluriannuel sera mis à l'étude au second semestre 2017 pour une mise en œuvre à partir de 2018 et pour les années suivantes ;

### 3. Sur les avantages et avancées sociales réclamés

- Un local syndical commun sera mis en place au sein de l'ancien Centre Technique Municipal à l'usage de tous les syndicats représentés au sein de la Commune ;
- Un parking à destination des agents travaillant en Centre-Ville sera organisé sur l'ex-marché forain en Front de Mer ;
- Sur la revalorisation des tickets restaurant : les contraintes budgétaires interdisent pour l'instant une augmentation du nombre de ticket et une augmentation de la valeur de ceux-ci ;

### 4. Vendredi après-midi libéré

Dans le cadre de la réorganisation du temps de travail des agents municipaux, les vendredis après-midi seront libérés, avec la mise en place d'un contrôle automatisé du temps de travail.

Les agents effectueront donc leurs 35 heures sur 4,5

jours. Pour assurer une régularité de cette organisation du temps de travail, une badgeuse sera installée dans tous les services fonctionnant avec des horaires réguliers.

### 5. Equité dans les services

Une réorganisation du temps de travail dans les services des écoles sera définie et mise en place au second semestre 2017. Désormais tous les personnels quelque soit leur statut et quelque soit leur fonction intervenant dans le milieu scolaire auront le même temps de congé soit 25 jours actuellement.

Un nouveau règlement d'emploi sera établi à cette fin permettant un traitement équitable entre tous les personnels concernés ;

### 6. Agent victime des risques psycho-sociaux (RPS)

Une cellule référente sera mise en place au sein de la DRH dans un premier temps avec un agent dédié et spécifiquement formé à ces risques psycho-sociaux. Par la suite un conventionnement spécifique sera étudié avec le Centre de Gestion pour développer l'accompagnement des agents en fragilité.

### 7. Demande des agents

Toute demande écrite des agents municipaux aura une réponse écrite formulée par la DRH dans un temps raisonnable.

**Ayant répondu point par point aux revendications formulées par le SAFPTR, je déplore que le dialogue social n'ait pu permettre d'aboutir positivement. Ceci alors que le contexte budgétaire dans lequel évolue la collectivité est fortement dégradé depuis 3 ans, ce qui nous amène à une vigilance accrue sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.**

## In kozman pou la rout

« Evite jir lo shien in moun si ou i sava son kaz mèm si i aboye aou »

Zot i koné lo shien-la, isi La Rényon, sa i gingn kozman toultan. In soular i jir son momon si li la aboyé. Marmaye zot tour i fé mèm z'afèr pètète i lans ali in valval. Mèm lo mètr si li la gingn in kou d'kongn dan la zourné lé kapab di son shien la fote... A park'sa, kozman an-o la i vé dir i fo ni mète anou bien avèk la pèrsonne ni sava rann vizite -mèm avèk son shien si sé pou domann in n'afèr-donk sa sé pou fé pass aou pou in moun bien an arivan. Dézyèm z'afèr, ou la pa pou rès la, donk prépar out sorti : in mové kou d'dan lé vite arivé. Troizyèm z'afèr, pètète ou va arvni oir lo moun donk antansyon son rankine épi sète son shien. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot tète la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

## Edito

# L'oubli organisé de l'histoire des Réunionnais : exemple du train

**D**ans son édition de dimanche, le « JIR » donne un coup de projecteur sur le travail de Patrick Bartet qui répertorie les traces du chemin de fer à La Réunion. Il existe encore en effet dans notre île des traces de cet ouvrage majeur. Malheureusement, elles sont en voie de disparition, recouvertes de végétation ou détruites par la construction d'autres équipements.

Une des conséquences de la décision de la France d'imposer la monoculture de la canne à sucre à La Réunion a transformé une île essentiellement agricole en un pays industrialisé. Il est vite apparu que le développement de cette industrie nécessitait la construction d'infrastructures adaptées. Les dirigeants réunionnais de l'époque ont alors pris l'initiative de creuser un port en eaux profondes et de le relier aux usines par un chemin de fer. Quarante ans après l'abolition de l'esclavage, il n'a fallu que quelques années pour construire un réseau ferré de 120 kilomètres avec d'impressionnants ouvrages d'art et de nombreuses gares. C'était un exploit considérable compte-tenu des moyens de l'époque. Cela plaçait La Réunion parmi les pays avancés dans le domaine de l'industrie. Le train a ensuite été la colonne vertébrale de la mobilité des Réunionnais à La Réunion pendant 70 ans. Le chemin de fer était également le premier employeur du pays.

Quand le gouvernement français et ses alliés à La Réunion ont décidé de construire la route du littoral, cela s'est accompagné par la destruction du chemin de fer. Le résultat est la disparition

des traces de cette manifestation concrète du génie réunionnais. Cela s'apparente à une campagne d'oubli de cette part importante de l'histoire des Réunionnais. Combien sont en effet nos compatriotes à avoir conscience que leurs ancêtres ont construit de leur propre initiative une industrie et un chemin de fer ?

Si cette connaissance avait été valorisée par la préservation des traces de ce riche passé, nul doute que les Réunionnais auraient un autre point de vue sur la capacité de leur pays à se développer, car les anciens avaient montré que cela était possible. Ce travail de mémoire avait été initié quand Paul Vergès était à la présidence de la Région Réunion. Cela se traduit par la construction d'un monument à la Grande Chaloupe, rendant hommage au travail des cheminots réunionnais. Malheureusement, cette politique n'a pas été poursuivie ce qui contribue à faire croire aux Réunionnais qu'ils n'ont pas d'histoire en dehors de celle de la France. L'exemple du train est caractéristique de l'oubli organisé de l'histoire des Réunionnais. Or, comme n'importe quel peuple, le peuple réunionnais a une histoire.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Une page de l'histoire de La Réunion

# Hommage à Marie Gamel, ancienne maire et conseillère générale de Saint-André

**D**ans un "courrier des lecteurs" publié par la presse réunionnaise en juin dernier, j'ai signalé que Marie-Thérèse de Chateaufieux, ex maire de Saint-Leu, n'a pas été la première, mais la 5e femme à siéger au Conseil Général de La Réunion. En fait, elle a été la 6e femme à exercer un tel mandat depuis octobre 1945.

Cette année-là, les femmes sont devenues pour la première fois électrices et éligibles à tous les scrutins politiques. C'est donc par erreur que je n'ai pas mentionné dans la liste nominative d'élues cantonales le nom de Marie Gamel, à qui je me propose de rendre hommage à l'occasion du 27e anniversaire de son décès.

Fille de l'adjudant de gendarmerie Édouard Guyot et de Marie-Angelina Manès, Marie Gamel est née à Saint-André le 25 juillet 1896. Elle est scolarisée dans des conditions relativement bonnes. Ce qui constitue un privilège pour les filles de son âge à une époque où la plupart de celles-ci n'ont pas d'autre choix que de se préparer à être de bonnes femmes de ménage.

Le 7 septembre 1922, l'unique fille des époux Guyot se marie à Gabriel-André Gamel, un gendarme originaire du département du Gard (Sud de la France), avec qui elle aura un fils et deux petits enfants, qu'elle comblera d'affection. Le couple s'installe alors au bord de la rivière Saint-Jean à Saint-André, sur une propriété de quelque 3.000 m<sup>2</sup>, qui se couvre rapidement de canne à sucre cultivée par des journaliers agricoles.

Agricultrice, c'est au demeurant la profession qu'exerce officiellement Marie Gamel, qui passe beaucoup de temps dans son jardin potager et son jardin d'agrément. Son époux se consacre pour sa part à sa profession de gendarme ; une profession qui, dans La Réunion coloniale, s'apparente à celle de l'assistance sociale d'aujourd'hui.

Tout naturellement, Marie Gamel éprouve le besoin et aussi le plaisir de compléter bénévolement le travail de son mari en devenant écrivaine publique. Sollicitée quotidiennement par une population presque totalement analphabète, elle acquiert rapidement l'estime des Saint-Andréens. Ce qui consti-

tuera pour elle un précieux tremplin pour se lancer en politique.

### Un début remarqué en politique

À ce sujet, il est bon de rappeler que la violence, une violence extrême, est la caractéristique essentielle de la vie politique à l'époque coloniale et que le jeu politique, dont les acteurs sont exclusivement des hommes, est souvent faussé par des fraudes grossières, rarement sanctionnées pénalement. Les femmes qui s'y aventurent ont donc un immense mérite. C'est le cas de Marie Gamel.

Après avoir été co-fondatrice du Comité Républicain d'Action Démocratique et Sociale (CRADS) le 11 mars 1945 à Saint-Denis — Comité dont la revendication phare est la transformation de La Réunion colonie en département —, elle est candidate à Saint-André le 27 mai 1945 sur la liste du CRADS conduite par le notaire Hervé Grondin et devient son adjointe. C'est un poste qu'elle conservera jusqu'en août 1957, date de la dissolution arbitraire du Conseil municipal de Saint-André par le Préfet Jean Perreau-Pradier. Son assiduité à la mairie est d'autant plus remarquable que son mari décède brutalement le 28 décembre 1945. Les compétences et la disponibilité de Marie Gamel la conduiront à faire fonction de maire peu avant le décès du maire, le docteur Raymond Vergès, survenu à son domicile de Saint-André le 2 juillet 1957.

C'est alors, à bord d'un car "courant d'air", qu'elle se rend quotidiennement à la mairie distante de sa maison de quelque 4 km, effectuant souvent le trajet inverse à pied, l'unique véhicule de fonction de la commune n'étant pas toujours disponible. Candidate à sa réélection aux municipales partielles du 15 septembre 1957, elle est victime de la fraude organisée ouvertement par la Préfecture.

Conseillère municipale de Saint-André pendant 12 ans, Marie Gamel a été aussi conseillère générale du 2e canton de cette commune du 13 novembre 1949 au 3 juin 1961. Sa première élection au Conseil général a eu lieu dans des circonstances qui

méritent d'être sommairement rappelées.

Le premier renouvellement total de l'après-guerre du Conseil général de La Réunion s'est déroulé les 2 et 9 octobre 1949. Dans le 2e canton de Saint-André, le candidat communiste André Hoarau, père de 9 enfants — dont Michel-Charles et Claude, bien connus des Réunionnais — élu dès le premier tour, est victime dans la soirée du 2 octobre d'une pneumonie, qui finira par le terrasser 19 jours plus tard.

### Une Réunionnaise très engagée

Une élection partielle, à laquelle se présente Marie Gamel, a donc lieu le 13 novembre 1949. La popularité de cette dernière est telle que le candidat de droite au premier tour, Ariste Welmant, se retire purement et simplement. Seule à se présenter au scrutin du 13 novembre, Marie Gamel améliore le score d'André Hoarau de 185 voix.

Au cours de ses 2 mandats de conseillère générale, Marie Gamel participe à des débats relatifs à des dossiers extrêmement importants pour l'avenir du pays. Arrêtons-nous à un seul de ces dossiers : la fermeture du chemin de fer de La Réunion.

Devant la forte probabilité d'une fermeture prochaine du chemin de fer, les 1.600 agents du CPR (Chemin de fer et Port de La Réunion), dont 350 seulement sont titulaires de leur poste, se mettent en grève du 2 octobre au 3 novembre 1950. Au cours de cette période, l'arrêt de travail est également total chez les quelque 1.500 dockers du port de La Pointe des Galets.

Les grévistes d'octobre 1950 ne se trompent pas : le 27 décembre 1950, un décret signé du Président du Conseil des Ministres, René Pléven, dissout le CPR à compter du 31 décembre 1950, prétextant qu'il s'agit là d'une des conséquences de la loi du 19 mars 1946, faisant de La Réunion un département français. La réalité est toute autre.

Le président du Conseil général, Roger Payet, avait en effet déclaré deux mois plus tôt, le 26 octobre 1950 : « Nous ne pouvons garder un organisme où l'esprit de revendica-

tion est devenu chronique ». Déclaration faite sans consultation préalable des conseillers généraux.

Il est bon de préciser que la dissolution du CPR signifie son morcellement. Les branches rentables (ateliers, matériel naval, docks) sont concédées aux entreprises privées. Le chemin de fer, déficitaire, reste à la charge du Conseil général, qui se hâtera de s'en débarrasser pour lui substituer la route, source de profit pour le privé. D'où la nécessité de construire d'urgence la « route en corniche ».

## Des débats truqués

Le dossier « chemin de fer et route en corniche » vient en « débat » au Conseil général en décembre 1953, avril 1954 et juin 1958. À vrai dire, il ne s'agit que de pseudo-débats. Il faut savoir en effet que, d'octobre 1949 à septembre 1988, les élus communistes et apparentés sont exclus des commissions et des missions. En séance plénière, ils sont informés des décisions prises parfois par Paris, où la majorité dispose de puissants relais, parfois par la Préfecture ; des décisions qui ne souffrent d'aucun amendement. Pour étayer mon affirmation, il suffit de se reporter aux procès-verbaux des séances de l'époque.

Ainsi, le 2 décembre 1953, il est fait état de la volonté de la majorité du Conseil général de construire au pied du Cap Bernard une « route en corniche » préalablement à la suppression du chemin de fer. Le groupe communiste, dont fait partie Marie Gamel, condamne sans appel ce monstrueux projet et en donne les raisons. Ce qui laisse de marbre la majorité. La « route en corniche » sera construite. Dangereuse et ruineuse, elle ne restera ouverte que pendant 13 ans (1963-1976).

Le 21 avril 1954, un nouveau débat truqué. Le président Roger Payet donne d'abord lecture des décisions prises par le préfet Pierre Philippe relatives aux différentes étapes de la fermeture du chemin de fer. Puis — ce qui n'était pas prévu à l'ordre du jour — le président lit le texte d'une motion qui se termine ainsi : « Le Conseil général (...) renvoie la décision à l'autorité de tutelle ».

Sans le moindre débat, la motion — dont on ignore le nom du rédacteur — est mise aux voix. Aux protestations indignées du groupe communiste, le président réplique d'un ton ferme : « Votez, vous prendrez la parole après ». « Vous commettez une lâcheté », lui crie le conseiller Henri Lapierre, pour qui s'en remettre au ministère, alors qu'il

s'agit de la liquidation du chemin de fer, c'est apporter sa caution au « véritable crime qui se prépare ». Malgré les vives protestations de l'opposition, la séance est levée après le vote de la motion (16 voix pour, 10 contre).

Le 17 avril 1958, le Conseil général est appelé enfin à donner son avis sur le mode de financement de la « route en corniche ». « Une route large et moderne », nous avait assuré le préfet Pierre Philippe, qui en avait posé la première pierre le 16 février 1954. Et le préfet Jean Perreau-Pradier, présent à cette séance de 1958, d'en remettre une couche : « L'ouvrage sera peu vulnérable aux cyclones et aux raz-de-marée ».

Quant au mode de financement, qui consiste à affecter à la « route en corniche » 50 % du fonds routier (alimenté par la taxe sur les carburants payée majoritairement par les plus pauvres), il « nous prive des moyens de moderniser l'ensemble du réseau routier de l'île », fait observer le groupe communiste. Un réseau routier en bien piteux état (426 km bitumés sur 1.632 km). Précisons que, d'un coût initial de 1 million 600.000 francs CFA, cette route coûtera finalement presque 2 fois plus cher. Est-il besoin de redire qu'il n'a été tenu aucun compte des observations du groupe communiste ?

## Nombreux engagements

Parallèlement à son engagement dans les collectivités locales, Marie Gamel s'est aussi investie remarquablement dans les organisations syndicales, politiques et associatives de La Réunion.

Ainsi, lorsque se crée, le 30 novembre 1947, la fédération réunionnaise du Parti Communiste Français, elle y prend place au premier rang. La remarque vaut aussi lors de la transformation de cette fédération en Parti Communiste Réunionnais, les 17 et 18 mai 1959.

Par ailleurs, avec notamment l'employée de banque Isnelle Amelin et les sages-femmes Alicia Mazaka et Alice Peverelly, elle est co-fondatrice, le 8 novembre 1946, de la section réunionnaise de l'Union des Femmes Françaises (UFF) ; une organisation féministe fondée en France le 21 décembre 1944 par Eugénie Cotton, première femme française à obtenir en 1904 l'agrégation de physique.

L'UFF se donne pour but de réduire les inégalités entre hommes et femmes. Dans ce domaine, tout est à faire à La Réunion, où les femmes n'ont pratiquement pas accès à

l'espace public et où, pour la plupart d'entre elles, la vie n'est qu'une longue souffrance. Marie Gamel préside l'UFF de La Réunion jusqu'au 14 septembre 1958, date à laquelle l'UFF devient l'Union des Femmes de La Réunion (l'UFR), dont elle restera une des dirigeantes.

Marie Gamel milite également au sein des syndicats de planteurs. C'est à ce titre qu'elle participe en 1955 aux côtés de Paul Vergès à la grande bataille visant à empêcher la fermeture de l'usine sucrière de Quartier-Français. Lorsque se constitue le 23 décembre 1956, sous la présidence de Bruny Payet, la Fédération des Syndicats de Planteurs de La Réunion, la vice-présidence de cette fédération lui est confiée.

Marie Gamel a évidemment été présente dans toutes les luttes visant à obtenir l'application à La Réunion de l'égalité des droits sociaux avec la France, comme prévu par la loi Vergès - de Lépervanche du 19 mars 1946. Des luttes qui ont duré un demi siècle et n'ont abouti qu'après son décès pour ce qui concerne l'alignement à La Réunion sur la France des allocations familiales (31 juillet 1991) et du SMIC (1er janvier 1996).

Ajoutons que les combats auxquels a participé Marie Gamel pour la défense des libertés lui a assurément apporté une immense satisfaction puisqu'ils ont débouché notamment sur un considérable assainissement du climat électoral à La Réunion. On peut citer aussi l'abrogation par l'Assemblée nationale unanime le 10 octobre 1972 de l'ordonnance Debré du 15 octobre 1960 faisant des fonctionnaires réunionnais des citoyens mineurs, victimes d'une ignoble répression.

## « Exemple pour tous »

Après une longue maladie, Marie Gamel s'est éteinte à son domicile de Saint-André, à l'âge de 94 ans, le samedi 25 août 1990 à 17 heures. Une foule d'amis et de camarades l'ont accompagnée au cimetière de la ville. Les dirigeants du PCR étaient presque tous là. On notait aussi la présence d'une délégation de la Gendarmerie Nationale. L'éloge funèbre, prononcé par l'élu saint-andréen Yvon Virapin, s'achève par ces mots : « que l'engagement de celle qui symbolisait la vieille génération des lutteurs fidèles jusqu'à la dernière minute soit un exemple pour nous tous ».

*Eugène Rousse*

# Oté

## In poin inportan pou nou : la lite pou kass la shène lo kolonyalis épi lo néo

*Moin la fine di plizyèr foi, isi la Rényon, sanm pou moin nout parti l'aprè aminn dé libérasyon an mèm tan. Inn sé lo libérasyon sosyal é la-dan mi pans nou lé kanifyé. Akoz, mi di sa ? Pars nout pèp, dann son l'istoir, la konète l'ésklavaz, la konète ankor l'angazis, épi la dominasyon dann sistèm kolonyal, épi zordi l'èsploitasyon kapitalis... Nout l'istoir lé kourt, sa lé vré ! Mé èl la donn anou l'èspèryans dann la lite kont la dominasyonn klass épi l'èsploitasyon. Ni pé dir, pou nou, sa sé in dézyèm natir pou nou.*

*Nou la pa pèr amenn la lite dsi so fron-la, pars konm i di, la-dan, nou lé konm poisson dann lo, vi ké lo pèp rényoné li lé pou l'égalité san-pour san . Mon papa téi rakont amoin lo bann manifestasyon l'ané lo fron popilèr kan bann dokèr, épi bann zanploiyé shominn fèr, plis ankor bann z'ouvriyé l'izine té i mont, poin lové, dann la ri d'Paris...i paré sa lété kékshoz a oir. Aprés, ni souvien koman la loi 19 mars 1946 la pass konm in lète a la post é nout tout nana dann nout souvenir lo bann bataye pou l'égalité sosyal tozour-la. Sa sé l'onèr nout parti an avoir amenn konba-la.*

*Mé san bord la lite kont lo kolonyalis épi lo néo-kolonyalis, pars i fo pa ni obliy sa sé nout kontradiksyo prinsipal : rant la konpagni dé z'inn épi nou, rant lo roi la frans é nou, rant La Républik é nout péi é nout pèp. Pars, sak i karsèr nout pèp zordi la pa lo mank la libèrté, ni lo mank l'égalité, mé sé lo mank la responsabilité : in moiyn pou nou trap nout dévlopman ékonomik, in moiyn pou dévlop nout kiltir, nout l'ansègnman, in fason konm désèrtin i di pou trap nout l'émansipasyon*

*Nou na lo droi an avoir sa nou ? San pour san, pars konm nou sé in pèp avèk son téritoir, son l'istoir, son lang kréol rényoné, son kiltir, son l'anplasman dann l'oséan indien nou nana in vokasyon okip nou mèm nout prop z'afèr é lé z'afèr nout péi épi nout pèp. Konm in dalon i di : kisa i diriz nout péi ?*

*Nb ; Astèr i fo kant mèm ni parl in gran danzé pou l'imanité lo réshofman klimatik mé nou va arparl de sa san tardé pars nout parti la zoué épi va zoué in gran rol la-dan.*

Justin